Niveaux d'intensité:

<u>Niveau 1</u>: Le département de l'urgence peut assumer la prise en charge des patients du sinistre externe.

Niveau 2: Le centre hospitalier peut assumer la prise en charge des patients du sinistre externe.

Niveau 3: Le centre hospitalier ne peut pas assumer la prise en charge des patients du sinistre externe, et doit faire appel à d'autres ressources en soutien (ex. : ASSSM, autres CHs, etc.).

Tableau des niveaux d'alerte CHUSJ

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	3 à 9 patients, ou 3 à 5 rouges	10 à 30 patients au total, ou <mark>6 à 9 rouges</mark>	Plus de 30 patients au total, ou plus de 9 rouge
	Nuit: 3 rouges ou moins	Nuit: 4 ou 5 rouges ou total de 15 patients	Nuit : plus que 5 rouge ou total de plus de 15 patients
Veille	Possibilité de	Possibilité de	Possibilité de
Alerte	Arrivée imminente de	Arrivée imminente de	Arrivée imminente de
Intervention	Présence de	Présence de	Présence de
Rétablissement	Département de l'urgence revient à ses activités régulières	Le CHUSJ revient à ses activités régulières	Le CHUSJ et ses partenaires (ASSSM, CH, etc.) reviennent à leurs activités régulières

Les niveaux 2 et 3 peuvent nécessiter un rappel d'employés au travail, des congés hâtifs ou un arrêt des activités régulières (ex. : chirurgies électives, fermeture de cliniques externes, etc.).

Le niveau d'alerte d'une situation est décidé conjointement par l'AIC de l'urgence, le médecin du module Aqua de l'urgence et le coordonnateur d'activités. Le niveau d'alerte doit également tenir compte des ressources mobilisables en fonction du quart de travail et de l'état d'achalandage (ex. : si, de jour, 3 patients sont présents dans la salle de traumatologie et que 3 patients sont transportés d'un site de sinistre, il s'agit d'un niveau 2 car le total de patient rouge est de 6). Ce tableau est un outil d'aide à la prise de décision et nécessite l'application du jugement clinique des intervenants clés.